

Règlement du Concours Photo Promod :

#MYPROMODCHIC

Du 12 décembre 2017 au 6 janvier 2018

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

Promod SAS au capital de 11 944 812 Euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LILLE METROPOLE sous le numéro 685 420 606, dont le siège social est situé : Chemin du Verseau à Marcq en Baroeul (59700), France, ci-après désignée la « Société organisatrice », organise **du 12 décembre 2017 au 6 janvier 2018**, un jeu entièrement gratuit et sans obligation d'achat, intitulé #MyPromodChic, accessible depuis l'url <https://www.promod.fr/mypromodstyle/index.html>.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation à ce jeu gratuit implique l'acceptation expresse et sans réserve notamment du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (étiquette, charte de bonnes conduites), ainsi que des lois et règlements en vigueur sur le territoire du pays où se déroule le jeu mais également de tous les pays participants (ci-après les pays considérés) et notamment aux dispositions applicables aux jeux-concours en vigueur.

La participation est ouverte à toute personne physique et domiciliée en France métropolitaine au Luxembourg, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, au Portugal, en Hongrie, en Tchéquie ou en Pologne à l'exception des membres du personnel des sociétés ayant participé directement ou indirectement à l'organisation ou à la réalisation du jeu ainsi que leurs parents directs.

La société organisatrice attire l'attention sur le fait que toute personne mineure participant au jeu est réputée participer sous le contrôle et avec le consentement de ses parents ou du/des titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut, de son/ses tuteur(s) légaux.

Toute inscription inexacte ou incomplète ne sera pas prise en compte et entraînera la nullité de la participation. La même sanction s'appliquera en cas de multi-inscriptions (il n'est pas possible pour une même personne d'utiliser plusieurs comptes) ou de fraudes (Utilisation de processus automatisé).

ARTICLE 3 : DESCRIPTIONS & MODALITES DU JEU

La participation au concours est ouverte **du 12 décembre 2017 au 6 janvier 2018**.

La participation à ce jeu est subordonnée et inclut l'acceptation des conditions d'utilisation et la politique de confidentialité du service Olapic (<http://www.olapic.com/privacy-policy/>).

Olapic est une plateforme social utilisée par la société Promod lui permettant de collecter les photos partagées par les internautes sur instagram et twitter avec les # en relation avec sa marque, d'en gérer la modération et la demande de droits d'utilisations auprès des propriétaires de ces photos. Cette plateforme permet également de gérer la galerie des photos et de proposer un upload de photos directement via l'interface de la galerie. Les données collectées par la société Olapic pour le compte de Promod ne sont utilisées que par la société Promod, lorsque vous céder les droits de votre photo, ce droit n'est acquis que par la société Promod qui sera la seule à pouvoir l'utiliser

Pour participer, l'internaute doit se prendre en photo vêtue d'un ou plusieurs produits Promod (vêtements et/ou accessoires). Les dits produits doivent se rapporter au jeu concours #MyPromodChic :

- Photo vêtue d'une tenue chic de jour

OU

- Photo vêtue d'une tenue chic de soirée

Ensuite, l'internaute doit faire connaître sa participation selon l'une des modalités suivantes :

> Partager sa photo sur son compte personnel Instagram

1. Il doit publier publiquement (participation impossible en mode privée) sa photo sur sa page Instagram et faire connaître sa participation en indiquant en commentaire le hashtag : #MyPromodChic
L'enregistrement de la participation au concours ne sera effectif qu'après modération de la part de Promod.
2. Si La photo est acceptée par les équipes de modérations, alors un commentaire de Promod sera envoyé sur le post de la photo du participant l'invitant à confirmer sa participation en acceptant les conditions d'utilisation Olapic (<https://www.olapic.com/tos/>).
3. Pour valider définitivement sa participation, le participant devra répondre à ce commentaire avec le hashtag #OkPromod afin d'accepter les conditions d'utilisation d'Olapic. Sa photo s'affichera alors dans la galerie de photo dédiée au concours accessible à l'url <https://www.promod.fr/mypromodstyle/index.html> et sa participation sera définitivement enregistrée.

OU

> Partager sa photo en la téléchargeant sur la galerie de photo dédiée au jeu, accessible à l'url

<https://www.promod.fr/mypromodstyle/index.html>.

- Avant de télécharger sa photo, l'internaute devra s'inscrire en renseignant son prénom ou un pseudo qui identifiera sa photo et son email. Il devra ensuite accepter les conditions d'utilisation Olapics (<https://www.olapic.com/tos/>)

- L'enregistrement de la participation au concours ne sera effectif qu'après modération de la part de Promod (sous un délai de 72H) et affichage de la photo dans la galerie de photos dédiée au concours accessible à l'url <https://www.promod.fr/mypromodstyle/index.html>.

Il est possible de participer plusieurs fois au concours en soumettant plusieurs photos. A partir du moment où la photo est modérée positivement et où la participant accepte le présent règlement et les T&C Olapic, ses participations sont enregistrées.

Pour que la photo de l'internaute soit éligible pour participer au concours «#MyPromodChic», celle-ci doit respecter les conditions suivantes :

- Une photo sur laquelle la participante porte un ou des produits de la marque Promod de façon chic en journée ou en soirée. Il n'est pas obligatoire de prendre son visage en photo ou l'intégralité du look. En revanche, le produit Promod doit être suffisamment identifiable (les selfies qui ne montre que le visage ne saurait suffire)
- La photo doit être nette. Le format carré est préférable. Les montages à partir de plusieurs photos différentes ne sont pas acceptés, de même que l'utilisation de filtres ludiques type snapchat qui modifie ou déforme la photo initiale.
- Aucun texte ne doit figurer sur la photo
- Il est interdit de faire figurer directement ou indirectement une marque, ou signe reconnaissable d'une marque sur la photo ou dans le commentaire de la photo hors marque Promod.

- Une seule personne reconnaissable (un seul visage) sur la photo qui correspond à celui de la participante. Il est permis en revanche de se prendre en groupe mais dans ce cas les visages d'autres personnes que la participante ne peuvent pas figurer.

Le participant garantit qu'il cède tous droits sur la photo envoyée à Promod, et garantit que sa photo pourra être exploitée et utilisée par Promod pendant une durée maximum de 18 mois sur tous ses supports digitaux et notamment, sans que cette liste soit exhaustive, sur son site internet, les page Promod sur les réseaux sociaux et ses écrans en boutique.

Modération / Annulation de participation :

Promod se réserve le droit de refuser et exclure du concours les photos ou les déclarations :

- Contraires aux bonnes moeurs et valeurs. (Indécentes, obscènes, incitant à la consommation d'Alcool ou au tabagisme)
 - Accompagné de commentaires à caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie) ou à caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale).
 - Contraire à la protection des enfants.
 - Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
 - A caractère obscène, pornographique ou pédophile.
 - Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteurs, droits d'image, droits voisins ou droits des marques.
- L'équipe Promod se réserve le droit de supprimer tous textes et images sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage), ou comportant des textes écrits dans une autre langue que celles des pays concernés par l'opération et incompris par les modérateurs.

En aucun cas, les photos ne devront porter atteinte à aucun droit de tiers. Il ne doit utiliser qu'une photo qu'il a prise personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Toute participation dans le cadre de laquelle sera fournie une photo autre que celle de la participante elle-même sera refusée et annulera automatiquement sa participation au Jeu.

Si un participant souhaite retirer sa candidature, il lui suffit de contacter le service clients Promod de son pays de résidence par email ou via la page Facebook. (Email en France et au Luxembourg : service@promod.fr, en Allemagne : service@promod.de, en Espagne : service@promod.es, au Portugal : service@promod.pt, en Hongrie : ugyfelszolgalat@promod.hu, en Tchéquie : klient@promod.cz et en Pologne : obslugaklienta@promod.pl). A noter qu'en cas de participation via son compte personnel instagram, la participante devra elle-même supprimer sa photo de son compte.

A noter qu'il ne faut pas indiquer de données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, directement en commentaire de vos photos. Promod contactera les gagnantes directement par email ou en commentaire via leur compte Instagram.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Chaque semaine, les mardis 19 décembre 2017, 26 décembre 2017, 02 janvier 2018 et 9 janvier 2018, le jury Promod désignera 1 gagnant parmi toutes les photos publiées selon les modalités indiquées dans l'article 3, selon les critères suivants :

1. L'originalité de la composition réalisée et la mise en avant du ou des produits Promod

2. La qualité de la prise de vue notamment la pose de la participante et de l'arrière-plan, l'environnement et la mise en scène ... (paysage / urbanisme, atmosphère dressing, stylisme de la photo etc...)
3. La prise en compte du thème « Style Chic en journée ou en soirée » et la baseline « Souriez, vous êtes stylées »
4. En cas de participation via instagram, le jury pourra prendre en compte dans son choix le nombre de « like » qu'aura obtenu par le participant sur sa photo MAIS en aucun cas ce nombre de votes sera suffisant pour définir sa qualité de gagnant.

A noter que s'il est possible de soumettre plusieurs photos et donc de participer plusieurs fois pour augmenter ses chances de gain, un même participant (même nom, prénom, même adresse postale et même email) ne pourra gagner qu'une seule fois.

Le jury Promod fera son choix les mardis (19 décembre 2017, 26 décembre 2017, 02 janvier 2018 et 09 janvier 2018) et prendra contact directement avec les 4 gagnants par email à l'adresse indiquée lors de sa participation ou en message privé en cas de participation via instagram.

Pour valider leur gain les gagnants seront invités à contacter Promod par email en indiquant leur adresse email ainsi que leurs coordonnées personnelles dans la semaine qui suit l'annonce de leur gain. A noter que toutes coordonnées ne répondant pas aux conditions de participations visées à l'article 2 de ce règlement mèneront à l'annulation de la participation et donc du gain. Un nouveau gagnant sera alors sélectionné.

ARTICLE 5 : DOTATIONS

Les 4 grands gagnants seront sélectionnés par le jury Promod. Chacun recevra 250€ de shopping Promod sous forme d'e-carte cadeau valable en boutiques Promod ou sur le site marchand Promod.fr
Soit une valeur de dotation totale pour le concours de 1000€.

Cette e-carte cadeau est valable sur les sites marchands Promod.fr, Promod.de, Promod.pl, Promod.es, Promod.pt Promod.cz et Promod.hu et dans les boutiques Promod en France métropolitaine au Luxembourg, en Allemagne, en Autriche, en Espagne, au Portugal, en Hongrie, en Tchéquie ou en Pologne. L'e-carte cadeau peut être dépensée en une ou plusieurs fois. Elle permet au gagnant de régler un montant égal à sa valeur ou supérieur moyennant le règlement du complément. Les e-cartes cadeaux ne sont pas échangeables contre des espèces et ne sont pas remplacées en cas de perte ou vol. En cas de retour, votre e-carte cadeau sera remboursée sous forme d'avoir. Les conditions générales des e-cartes cadeaux sont consultables sur le site promod.fr.

Les attributions de lots sont nominatives et ne peuvent être délivrées à d'autres personnes.

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation, ni à la remise de leur contrevaletur en numéraire, ni à leur échange ou remplacement (il est entendu toutefois qu'en cas d'événements indépendants de sa volonté, la Société organisatrice se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux lots proposés, d'autres lots d'une valeur équivalente).

Chaque e-carte cadeau sera envoyé aux gagnants au plus tard le 31 janvier 2018.

ARTICLE 6 : AUTORISATION / CESSION DE DROITS

Les gagnants autorisent la société Promod à utiliser à titre publicitaire, en tant que tel, sa photo, ses nom, prénom, et code postal (département), sans que cela lui confère une rémunération, un droit, ou un avantage quelconque, autre que l'attribution de sa dotation et ce pendant une durée de 18 mois à compter de la fin du concours « #MyPromodChic », sur tous ses supports digitaux et notamment sans cette liste soit exhaustive, son site internet, les pages Promod sur les réseaux sociaux, ses écrans en boutique.

ARTICLE 7 : DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

Conformément aux lois régissant les droits de Propriété littéraire et artistique ou les droits voisins, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant ce jeu sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées.

ARTICLE 8 : INFORMATIQUE ET LIBERTES ET DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relatives à l'Informatique et aux Libertés et au Règlement Européen 2016/679, toute personne remplissant une inscription présente sur le Site bénéficie d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification, de portabilité ou de suppression des données nominatives les concernant auprès de la Société organisatrice.

Ces droits sont exercés sur demande écrite par LRAR avec copie de la Carte Nationale d'Identité afin d'identifier la personne requérant la modification.

Cette demande est à adresser à :

Promod, Service web, Chemin du Verseau, 59847 MARCQ EN BAROEUL cedex ;

Ou par e-mail à service@promod.fr

Les personnes qui exerceront le droit d'opposition des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation, conformément à l'article 3 ci-avant.

Le Participant précisera en cochant les cases prévues à cet effet, s'il autorise la Société Promod à lui envoyer des offres de ses partenaires et à leur communiquer les informations le concernant. Aucune information ne sera envoyée aux partenaires sans que le Participant n'ait donné son accord préalable.

Les données collectées par Promod sont utilisées afin d'identifier la cliente et dans le cadre du jeu concours ici présent.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

La société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'opération en cas de force majeure ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée de ce fait et sans qu'aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne puisse lui être réclamée.

ARTICLE 10 : DEPOT DU REGLEMENT

Ce règlement peut être consulté à tout moment sur le Site à l'url suivant : <https://www.promod.fr/MyPromodStyle/index.html> pendant toute la durée du jeu, telle que précisée à l'article 1er ci-avant

Il peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande pendant toute la durée du jeu auprès de la Société organisatrice, à l'adresse postale suivante : Promod – Service web, Chemin du Verseau, 59700 Marcq-en-Barœul; ou par e-mail pour la France et le Luxembourg : service@promod.fr, pour l'Allemagne : service@promod.de, pour l'Espagne : service@promod.es, pour le Portugal : service@promod.pt, pour la Hongrie : ugyfelszolgalat@promod.hu, pour la Tchéquie : klient@promod.cz et pour la Pologne : obslugaklienta@promod.pl.

Les frais postaux seront remboursés au tarif lent en vigueur en France, sur simple demande formulée dans le courrier de demande de règlement.

ARTICLE 11 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier les articles du présent règlement et notamment les règles du jeu et les gains attribués, essentiellement pour tenir compte de l'évolution des dispositions légales, réglementaires ou administratives, des décisions judiciaires, des recommandations émises par les organismes en charge de l'administration du réseau Internet et de la politique commerciale de la Société organisatrice.

ARTICLE 12 : LITIGES

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Le présent Jeu est soumis à la loi et aux juridictions du pays où se déroule le jeu.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, devra être transmise à la Société Organisatrice dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de clôture du Jeu, à l'adresse suivante – Promod – Service Client Web – « #MyPromodChic » - Chemin du Verseau 59700 Marcq-en-Baroeul.